

Valence, le 21 mars 2019

Le Conseil Syndical du SNUipp-FSU de la Drôme



SNUipp 26

Fédération Syndicale Unitaire

Adresse :

SNUipp – FSU 26
Maison des Syndicats
17 rue Georges Bizet
26000 VALENCE

Tél. : 04.75.56.77.77

E-mail : snu26@snuipp.fr

Site : 26.snuipp.fr

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur l'article 6 quater (nouveau) de la loi Ecole de la confiance qui va être discutée début avril au Sénat. Même si votre commune ne dispose pas d'école, vous êtes concerné en tant qu'élu de la république.

Cet article, issu d'un amendement déposé et adopté à l'Assemblée Nationale le 30 janvier, instaure un nouveau type d'établissement scolaire : **l'établissement public des savoirs fondamentaux**.

Ce nouvel établissement scolaire associerait un collège et des écoles de son secteur au sein d'une nouvelle structure administrative qui pourrait se situer sur un même site ou non.

Alors que, des expérimentations de l'école du socle sont en cours dans les territoires (le Diois par exemple) et n'ont fait l'objet d'aucune évaluation, ce nouvel article fige une organisation qui peut concerner l'ensemble des collèges et écoles, et ainsi transformer l'architecture de notre système scolaire. Il n'a pas fait l'objet d'étude d'impact ni de discussions préalables avec les organisations représentant la communauté éducative. En l'absence de ces éléments, l'inconnu demeure quant à l'ampleur des transformations à venir, comme au fonctionnement concret de ces structures. Mais pour nous le pire est à craindre.

Le collège et les écoles concernés sont-ils dissous dans la nouvelle structure ? Les accueils périscolaires, la restauration pour les enfants de maternelle et d'élémentaire relèveront-ils de cette nouvelle structure ? **Les directeurs d'école sont-ils maintenus ? Sinon, qui assurera la relation avec les familles, les collectivités et les partenaires sur chacun des sites ? Qui veillera à la sécurité au quotidien ?** Les Atsem seront-ils placés sous l'autorité du chef d'établissement ? Quelle taille maximum pour un établissement public des savoirs fondamentaux ? Quels temps de transport pour les élèves, notamment les plus jeunes ? Qui supportera les coûts ? ...

De trop nombreuses questions restent en suspens. A ce jour, la consultation des conseils d'écoles et des conseils d'administration pas plus que celle des CTSD et CDEN, n'est prévue par la loi pour initier la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux.

Au vu de la situation sur ce sujet, nous **vous suggérons d'intervenir auprès de la sénatrice Mme MONIER et des deux sénateurs drômois pour leur demander de retirer cet article 6 quater (nouveau) du projet de loi**. Ceci afin de laisser le temps du bilan aux expérimentations en cours et de prendre le temps de consulter l'ensemble des acteurs concernés.



F.S.U.

Fédération

Syndicale

Unitaire

Education

Enseignement

Recherche

Culture

Afin de vous apporter un éclairage sur cet article, de nombreuses publications, initiatives, sont déjà consultables :

- Le communiqué des maires ruraux de France en date du 27/2.

⇒ [ici](#)

- Le courrier commun aux députés des organisations syndicales de l'Education (FSU, CFDT, UNSA) ainsi que de la FCPE (première fédération de parents d'élèves).

⇒ [ici](#)

- À l'initiative de 70 directrices/teurs d'école, soutenu.e.s par de nombreux chercheurs, militants pédagogiques, représentants syndicaux et associatifs de l'Education, **un appel aux Sénateurs, Maires, Parents et Citoyens** a vu récemment le jour (vous pourrez y trouver le texte de loi, l'analyse de Sylvie Plane Professeure à la Sorbone "*Le sort des petites écoles sera scellé sans qu'on s'en aperçoive*" ou celle de Claude Lelièvre professeur à Paris V "*Fin de la longue histoire des directeurs d'école primaire ?*").

⇒ [ici](#)

Comptant sur votre engagement pour l'Education et les élèves, veuillez agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le Conseil Syndical du SNUipp-FSU de la Drôme.